

A_11

Renforcer les liaisons ferroviaires avec les villes suisses et la France

Etat d'information création 23.05.11

actualisation 27.03.2018

Fiche adoptée par le CE / juin 2011

Approuvée par le CF / juin 2013

Adaptation adoptée par le CE / mai 2018

Approuvée par le CF /

But

Assurer un raccordement optimal du canton au réseau ferroviaire des grandes villes suisses et au réseau européen des trains à grande vitesse.

Priorité stratégique : Elevée

Objectifs spécifiques

- Raccordement optimal (cadence, horaires) du canton au réseau ferroviaire des grandes villes suisses;
- Meilleure intégration du canton au réseau de villes de la Métropole Rhin-Rhône;
- Pérennisation des liaisons Neuchâtel – Paris.

Priorité politique A **Accessibilité : relier**

Ligne d'action A.1 Améliorer les liaisons extérieures

Renvois Conception directrice Projet de territoire p. 12 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: OFT

Canton: SCTR

Régions:

Communes:

Autres: BLS, CFF, CTJ, Cantons voisins
Région Bourgogne-Franche Comté,
AUD

Pilotage: SCTR

Réalisation

immédiatement (-2018)

court terme (2018-22)

moyen terme (2022-26)

permanente

Ligne d'action

générale

spécifique

Etat de coordination des

Coordination réglée

Coordination en cours

Information préalable

Mandats / Projets

M2

M1

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Pérennisation de l'offre de rabattement depuis Neuchâtel sur le TGV Lausanne – Paris, et maintien d'une offre sur la « Ligne des Horlogers » (Besançon-La Chaux-de-Fonds), en concertation avec la Région Bourgogne Franche-Comté.
2. Développement du RER neuchâtelois dans le réseau des lignes nationales suisses via le Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES ; utilisation mixte de l'infrastructure (vocation régionale et nationale).

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- intègre ces éléments dans la mise à jour du Plan directeur des transports ;
- poursuit activement la politique de défense des intérêts neuchâtelois et de l'Arc jurassien, dans les grands projets nationaux et internationaux, de concert avec les cantons voisins et la région transfrontalière dans le cadre de stratégies coordonnées (CTSO, OUESTRAIL; CTP, CTJ) ;
- soumet à la Confédération les projets en lien avec le développement du RER neuchâtelois, en vue de leur intégration dans PRODES et dans le Plan sectoriel des transports - infrastructures ferroviaires, dans le cadre de l'adaptation des instruments.

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

- M1. Mobiliser les acteurs pour pérenniser l'offre de transport Neuchâtel – Paris *via* Frasné, et notamment maintenir l'état de l'infrastructure sur le tronçon Travers - Pontarlier – Frasné et le cofinancement des entreprises de transport (CFF, Lyria, SNCF); (coordination en cours)
- M2. Développement du RER neuchâtelois dans PRODES (coordination réglée).

Projets au sens de l'art.8 al.2 LAT

- En coordination avec PRODES et le Plan sectoriel des transports – Infrastructures ferroviaires

Interactions avec d'autres fiches

- R_11 Construire le Réseau Urbain Neuchâtelois (agglomération et régions)
- A_21 Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce
- A_22 Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds
- A_23 Adapter et optimiser les transports publics régionaux
- A_25 Créer et améliorer les points et pôles d'intermodalité (interfaces de transport)

Autres indications

Références principales

- Bases légales fédérales et cantonales
- Stratégie cantonale Neuchâtel Mobilité 2030 (2015)

Indications pour le controlling et le monitoring

- Suivi de réalisation de la démarche
- Efficacité des mesures réalisées

Dossier

Localisation **Tout le canton**

Problématique et enjeux

La plupart des actions définies ci-dessus exprime les attentes du canton concernant le développement des liaisons ferroviaires nationales et internationales, pour lequel le canton ne participe qu'indirectement aux décisions. Le canton de Neuchâtel ne se situant pas sur un nœud ou un axe ferroviaire européen majeur, la région neuchâteloise se doit d'être particulièrement vigilante et active pour bénéficier au maximum des grands développements ferroviaires nationaux et internationaux.

Il s'agit de faire valoir les intérêts neuchâtelois dans les projets nationaux suivants :

- PRODES : Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire.
- Convention de prestations entre la Confédération et les CFF ;
- Pérennisation de la liaison Neuchâtel – Paris *via* Frasné.

Cet intense travail est d'autant plus efficace et crédible si le canton se concerte avec ses voisins pour définir une stratégie coordonnée. Le canton défend ses intérêts en particulier dans les institutions suivantes :

- CTSO – Conférence de transport de suisse occidentale
- CTP – Conférence des directeurs des transports publics
- OUESTRAIL – Communauté d'intérêts de la Suisse occidentale pour l'offre ferroviaire
- CTJ (arcjurassien.ch) – Conférence TransJurassienne.

La présente fiche fixe des principes d'aménagement qui touchent également aux compétences de la Confédération.

Compte tenu de ce qui précède, le mandat M2 doit être compris comme un mandat que se donne le canton vis-à-vis de la Confédération, laquelle formule une réserve quant à ce contenu non liant du PDC (cf. décisions du Parlement concernant le financement attendues en 2019).

